

Initiatives ministérielles

canadienne et qui ont été condamnés pour une infraction criminelle.

Enfin, un protocole d'entente a été signé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et les services correctionnels du Canada pour accélérer et rendre plus facile l'expulsion de criminels étrangers. Des centaines de personnes ont été ainsi recherchées et expulsées du Canada. De plus, les agents de la GRC ou autres ont été postés dans les ambassades canadiennes et dans les principaux aéroports étrangers pour empêcher l'entrée de criminels au pays.

En novembre 1993, le ministre, qui venait d'être nommé, déclarait qu'il voulait réduire l'influence politique dans le dossier des réfugiés. Il affirmait textuellement au journal *La Presse*: «Je voudrais un système où il y aurait le moins d'interventions politiques possible.» Or, ce projet de loi va totalement à l'encontre de ce qu'il disait en 1993. Il veut politiser encore davantage le processus de décision en matière d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié. Il émettra des attestations à l'effet qu'une personne constitue un danger pour le public et aussi, il arrêtera les appels. Ce projet soulève donc des questions quant à l'indépendance de la CISR et sur l'ensemble des tribunaux administratifs.

Il affirmait également qu'il voulait adopter une approche plus progressiste et se distinguer des conservateurs. Certes, il est différent des conservateurs, pas parce qu'il développe des politiques plus progressistes, mais par le fait qu'il est plus réactionnaire, plus dur que les conservateurs à l'égard des réfugiés. Un ministre libéral fait ce que les conservateurs n'ont jamais osé faire dans ce domaine.

Dès son entrée en fonction, il avait séparé l'immigration du ministère de la sécurité publique, mesure que nous avons applaudie. Or, c'est le projet de loi C-44 qui associe immigration et criminalité. Une fois de plus, le ministre, comme son gouvernement, fait exactement le contraire de ce qu'il a prêché pendant la campagne électorale.

Ce projet de loi laisse l'impression que les seuls criminels au Canada sont les immigrants et les réfugiés, ce qui est absolument faux et injuste. En fait, le taux de criminalité des néo-Canadiens est inférieur à celui des personnes nées ici. Il faut ajouter que le taux de criminalité diminue depuis quelques années au Canada, heureusement.

J'aimerais aborder le problème de patronage à la CISR. En 1994, le gouvernement a nommé ou renouvelé le mandat de plus d'une centaine de commissaires de la CISR, dont 65 étaient de nouveaux commissaires.

• (1245)

La CISR a été créée par une loi du Parlement, en 1988. Malgré qu'il s'agisse d'un tribunal quasi judiciaire, cet organisme a été transformé, depuis le début, en un nid de patronage.

La Commission est le plus grand tribunal administratif du pays et est composée de 210 personnes nommées par le gouverneur en conseil, et de 40 arbitres, qui sont des fonctionnaires.

Le Bloc québécois, depuis le début de cette 35^e législature, a toujours demandé que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration exerce son mandat et examine les nominations de commissaires. Il faut savoir que la CISR est assujettie au pouvoir de contrôle des tribunaux, mais elle est aussi assujettie au contrôle administratif du Parlement.

Depuis janvier 1994, la majorité libérale du comité n'a permis qu'une seule fois l'examen d'une dizaine de nominations. Malgré le peu de temps consacré à cet exercice, soit un seul avant-midi, nous avons pu constater à quel point les libéraux ont reproduit le même système de patronage établi par l'ancien gouvernement conservateur.

À titre d'exemple, mentionnons les nominations suivantes, faites par le gouvernement actuel. Il s'agit de libéraux et d'amis de ce parti, désignés commissaires à la CISR, avec un salaire de 75 000 \$ par année. M. Auguste Choquette, ex-député libéral de Lotbinière, Québec, de 1963 à 1968. Il a même été radié du Barreau du Québec de façon temporaire; M^{me} Joan Kouri, ex-candidate libérale dans Brome—Missisquoi, Québec, en 1993 et ex-présidente de la Fédération des femmes du Parti libéral du Canada; M^{me} Philomen Wright, supporter du député de York—Ouest et actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et membre de l'Association libérale du comté de York—Ouest, en Ontario, amie du ministre; Elke Homs, ex-attaché de plusieurs députés libéraux provinciaux de l'Ontario; Sherry Wiebe, directeur de recherche du caucus libéral du Manitoba; Interjit Bal, nommé commissaire en 1994, il a dû démissionner suite à l'examen et aux révélations devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, ex-candidat à l'investiture libérale en 1993, dans le comté de Bramalea—Gore—Malton, Ontario, organisateur de la campagne des ministres de la citoyenneté et de l'immigration; Ravi Naqui, ex-candidat défait à l'investiture libérale de Mississauga—Ouest, en Ontario; Patricia Davey, épouse d'un ancien assistant de M. Pierre Elliot Trudeau; Ethel Teitelbaum, assistante exécutive de l'ancien ministre libéral des Finances, Donald MacDonald.

Certains de ces commissaires n'avaient aucune connaissance ou expérience auprès des réfugiés, tel que nous avons pu le constater pendant notre réunion du Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté. Le cas de M. Michael Schelew, ex-vice-président de la CISR, nommé par l'actuel ministre, dépasse largement les limites de la décence la plus élémentaire.

Suite à la lutte interne que se livrent les factions libérale et conservatrice au sein de la CISR, M. Schelew est suspendu et une enquête judiciaire est ordonnée par le ministre. Des pressions sont exercées pour qu'il présente sa démission, laquelle ne se concrétise que le premier jour de l'enquête et après versement